

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
(CCID)**

Vu l'article 1650 du code général des impôts,
Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la commune de VIELLA

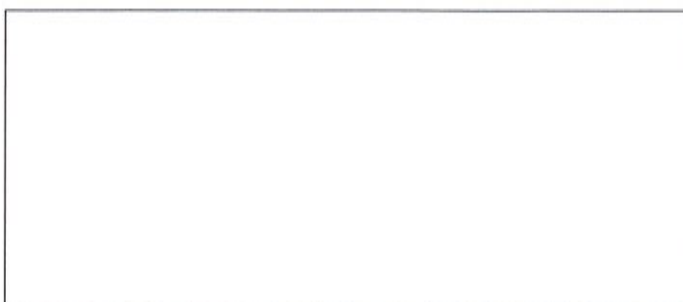
la Directrice départementale des finances publiques désigne commissaires de la CCID, les contribuables désignés ci-après, pour la période comprise entre la date de la présente décision et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES (NOM Prénom)	COMMISSAIRES SUPPLÉANTS (NOM Prénom)
✓ M. BAYONNETTE Jérôme	✓ Mme CHIOETTO Huguette
✓ M. BERDOULET Patrick	✓ Mme DAUBONS Evelyne
✓ M. FERAY Jean-François	✓ Mme VACHER Véronique
✓ M. BORTOLUSSI Alain	✓ M. DELUC Eric
✓ Mme MARQUET Marie-Pierre	✓ Mme DUVIAU Evelyne
✓ Mme CAUZETTE Fernande	✓ M. FOSSIER Jean-Pierre

Remarque : lors des réunions, en l'absence d'un commissaire titulaire, les commissaires suppléants peuvent être choisis indifféremment.

Cette décision sera notifiée, le plus tôt possible, à chacun des commissaires titulaires et suppléants, par le maire de la commune, président de la commission communale des impôts directs.

À Auch, le 14/04/2026



La Directrice départementale des finances
publiques

Catherine Périnetti